

Un mail et un courrier ont été adressés à Monsieur le Député M. PORTIER pour l'informer de la situation économique du commerce. De leur côté ils ont démarché la chambre de commerce mais aucune aide n'est prévue pour accompagner les commerces de proximité.

Plusieurs membres du conseil municipal évoquent peut-être la possibilité d'installer des panneaux solaires pour limiter la consommation d'électricité et être en autoconsommation. Contact sera pris avec l'architecte des Bâtiments de France et suivant l'avis avec un installateur pour la faisabilité et la rentabilité de l'équipement.

M. Robert ARNAUD-COFFIN prend la parole en disant que s'il était aux responsabilités il ferait construire un bâtiment de plein-pied avec du stationnement en contre bas du village. Il rebondit également sur le principe de l'autoconsommation avec des panneaux solaires qui serait une bonne solution à condition que la commune les prenne en charge. Monsieur le Maire répond que pour le stationnement il existe le parking de la Résidence Bataille et les places bleues destinées à cela. Concernant l'équipement de panneaux solaire, il faut déjà étudier la faisabilité.

M. Maxime TRONCY demande pourquoi ne pas rejoindre une franchise type Proxi ou autre ? Mme Carine PARACHINI dit que ce n'est pas leur vision du métier, et qu'ils veulent promouvoir les produits locaux, du terroir et de qualité...

Pour terminer le bilan, les gérants informent l'assemblée que cela fait deux mois qu'ils n'ont pas perçu de salaire.

Le conseil municipal commence à débattre : tous sont unanime pour dire que ce commerce est une nécessité et que l'aide sera évidente.

M. Guy MONNET demande si la commune n'aurait pas pu mettre à disposition des épiciers la maison ex TATIN pour y loger. Monsieur le Maire répond que cela nécessiterait énormément de travaux, qui prendraient du temps et l'aide est urgente.

Dans l'immédiat l'aide apportée par la municipalité portera sur le montant du loyer selon les possibilités légales. Des Renseignements seront pris très rapidement auprès de la Trésorerie.

(Délibération n°2025-26)

1- Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance du 10 Juin 2025 est soumis à l'avis des présents.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Vidéo Protection : Résultat du Référendum :

Monsieur le Maire rappelle le dossier sur la vidéo protection et le référendum qui a eu lieu le Dimanche 31 août dernier, où 36 % des votants se sont exprimés. De nombreux habitants ont fait part au bureau de vote qu'ils étaient satisfaits d'être consultés sur un sujet communal.

Les résultats du référendum sont les suivants :

Oui : 131 Non : 226 Nuls : 4

Le projet soumis à référendum est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits à pris part au vote et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. De ce fait, le résultat n'est pas validé.

M. MONNET dit que gouverner c'est prendre des décisions, et qu'il n'est pas surpris par le résultat. Il s'interroge sur la neutralité de la presse suite à l'article paru dans le journal Le Progrès avant le scrutin. Pour lui, l'article était orienté, et il aurait été bon d'avoir un droit de réponse. Il lui est rappelé que le journaliste en charge du sujet a été envoyé par l'agence de Villefranche, et que fort heureusement la liberté de la presse existe encore.

Suite au résultat du référendum, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal vote pour ce projet à la question suivante :

Etes-vous pour ou contre l'installation de la vidéo protection :

Oui : 3 Non : 12

Le sujet sur la vidéo protection sera clos, le conseil municipal ayant souhaité suivre l'avis exprimé lors du référendum.

3- SYDER : Reversement rénovation éclairage public (délibération n°2025-27) :

Un courrier du SYDER a été adressé en mairie indiquant que la commune va percevoir les reversements du produit de la vente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) obtenus par le SYDER dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public.

Le montant reversé s'élève à 8 686,87 €.

Une délibération sera prise afin de percevoir cette somme.

Mme Ghislaine PERROUD demande si l'éclairage public sera à nouveau interrompu quelques heures durant la nuit. M. Benjamin MOUTET répond que le SYDER travaille sur le sujet et qu'un logiciel sera installé en mairie quand toutes les communes participantes auront terminé la rénovation de leur éclairage public.

4- Convention fourrière avec la ville de Villefranche S/S (délibération n°2025-28) :

Depuis quelques années, la commune adhère, avec la ville de Villefranche S/S et 12 autres communes, à un groupement de commandes pour la capture et la mise en fourrière des animaux domestiques errants.

La convention doit être réitérée au 1^{er} janvier 2026, renouvelable par tacite reconduction trois fois maximum et pour une durée maximale de 48 mois. En 2024, la participation payée par la commune a été de 1041,20 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications, décide de reconduire la convention.

5- Courrier d'un habitant :

Un habitant de la commune s'interroge sur les moyens dont dispose la commune pour lutter contre les temps de canicule dans les bâtiments communaux y compris l'école.

Monsieur le Maire avec Mme l'Adjointe, Mme Francine KHEMDOUDI, ont rencontré Madame la Directrice d'école pour faire un bilan de cette période.

Cette dernière suggère que les agents techniques ouvrent les fenêtres vers 6h00.

La directrice suggère également d'avoir un ventilateur dans chaque classe, et faire poser des films thermiques sur les vitres pour la chaleur.

Pour les personnes vulnérables la question s'est posée également. Toutes les personnes de plus de 65 ans sont inscrites automatiquement dans un registre en mairie.

6- Devis divers :

Plusieurs devis sont présentés :

- Logements au-dessus du caveau : 2 logements sont concernés par des changements de radiateurs : pour le 1^{er} appartement un changement de 5 radiateurs et 1 sèche serviette pour 2 408,40 € TTC et pour le second appartement, un changement de 5 radiateurs pour 2817.60 € TTC. Le conseil municipal valide les 2 devis.
- Ecole : 2 stores extérieurs dans une classe sont compliqués à ouvrir du fait de la hauteur de la fenêtre. Un devis pour une alimentation électrique a été établi pour un montant de 699.58 € TTC. Mme Karine SADOR demande s'il ne serait pas opportun de mettre un système solaire et non électriques, sur les stores. Une demande sera faite à l'entreprise.
- Ecole : du fait de l'ouverture de la 5^{ème} classe, un ordinateur portable a été racheté. Le montant du devis est de 1080 € TTC
- Tracteur : les 2 pneus avant doivent être changés pour cause d'usure. Le montant est de 940,50 € TTC

7- Rapports des commissions communales :

- **Ressources humaines :**

Un agent technique doit subir une opération chirurgicale fin septembre et sera absent minimum 6 mois. Contact a été repris avec la personne ayant déjà fait le remplacement et cette dernière accepte.

Un recrutement a été fait pour la surveillance de la cantine à savoir 2h par jour, 4 jours / semaine en temps scolaire.

Un agent va être stagiaire pendant 1 an puis titularisé au poste d'agent technique

- **Environnement :**

La commission s'interroge à propos des conteneurs qui restent sur le bord des routes ou trottoir et posent problèmes. L'Agglomération a été saisie pour être en soutien sur ce sujet.

Un communiqué a été envoyé à Mme Francine KHEMDOUDI où figure les articles de lois et obligations de chaque usager.

En ce qui concerne la gestion des bio déchets pour la cantine et l'école, le service de l'agglomération doit prendre contact avec la cantinière et la directrice de l'école pour donner ces directives.

Les Semaines du développement durable organisées par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône se dérouleront du 13 septembre au 12 octobre. Sur Cogny, aura lieu le Samedi 20 septembre de 10h00 à 12h00 une animation recettes anti gaspillage et la découverte du compostage en famille.

Le chapitre environnement sur le site internet de la commune a été remis à jour.

- **Culture et Patrimoine :**

Les visites du village n'ont pas fonctionné cette année.

A voir l'année prochaine pour diffuser l'information sur Géoparc.

Les journées du Patrimoine seront organisées les 20 et 21 septembre. Sur Cogny auront lieu des visites commentées de l'Eglise avec présentations et explications de certains vitraux.

- **Communication :**

Le prochain Fil Infos sera distribué courant Octobre.

- **Finances :**

Il a été présenté un bilan des encaissements des loyers (logements et commerces) pour l'année 2024 avec projection 2025 à ré estimé suivant les échanges de début de séance.

- **Urbanisme** : Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers suivants :

Déclarations préalables en cours d'instruction pour :

- Aménagement d'un parking pour un gîte : 38 Impasse du Creux »
- Installation de 32 panneaux photovoltaïques : « 340 Route de Font Moiroux du Haut »
- Installation de 18 panneaux photovoltaïques : « 571 Bis Route de Lacenas »
- Installation d'un générateur photovoltaïques : « 429 Route des Meules »
- Construction d'un carport et pose d'une piscine hors sol : « 20 Route de la Varenne »
- Réfection de toiture à l'identique : « 87 Route de Voleine »
- Construction d'un garage : « 535 Route de Trève Fontoin »
- Construction d'une piscine : « 600 Route de Trève Fontoin »
- Pose de 2 fenêtres de toit : « 23 Impasse de Lapalud »

Permis de construire en cours d'instruction pour :

- Construction maison individuelle : « Montée de la Mousse »
- Extension d'un garage ; « 358 Montée du Moly »
- Extension, surélévation partielle, transformation et modifications d'ouvertures : « 2498 Route du Bois du Chêne »
- Modification aspect extérieur, surélévation de toiture : « Route du Rocher »

• **Voirie et domaine public, travaux et sécurité :**

M. Michel MORIN présente les travaux communaux et commente les photos concernant :

- Curage d'un tuyau Route des Vignes
- Renouvellement canalisations eau potable « Lachanal »
- Chemin éboulé « Le Venet »
- Réparation « Route de Chazier »
- Fin des travaux de Voirie « Route de la Cime de Cogny »
- Réfection porte des WC publics « Place du 8 Mai 1945 »
- Réfection de la barrière devant la mairie
- Insonorisation de la garderie périscolaires

7 - Informations diverses :

7-1 : Ecole : prochains conseils d'école : Mardi 4/11, Mardi 24/02, Mardi 23/06. Un récapitulatif de toutes les dépenses afférentes à l'école sera établi,

7-2 : Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux : la commune va recevoir à ce titre la somme de 47 321.60 €,

7-3 : Centre Léon Berard : une lettre de remerciements a été adressée pour la subvention versée,

7-4 : Enedis : afin d'améliorer la qualité de service et de renforcer la fiabilité et la sécurité, une cinquantaine de poteaux seront remplacés sur les communes de Cogny et Lacenas par Enedis pour un montant de 342 000 € HT,

7-5 : Remerciements : deux mails ont été adressés à la mairie afin de remercier les agents techniques pour leur travail effectué,

7-6 : Crèche Les P'tits Loups : une convention de mise à disposition avait été signée il y a quelques années concernant différentes missions d'entretiens notamment la tonte. Cette convention a été dénoncée et se terminera le 31 décembre 2025,

7-7 : Travaux du Département : Madame Amélie RATIGNIER soulève le rendu des travaux d'enrochement qui ont été fait cet été en contrebas de la D19 pour sécuriser la route. Les pierres sont très visibles ce qui étonne les membres du conseil municipal. M. Michel MORIN a contacté le Département. Ce dernier laissera le soin à la commune de végétaliser les pierres pour les rendre moins visibles.

7-8 : Ambroisie : des courriers ont été adressés à des propriétaires pour leur signaler la présence d'ambroisie sur leur terrain,

7-9 : Monsieur Robert ARNAUD-COFFIN, après utilisation de la salle des fêtes a constaté qu'il y avait toujours une fuite au plafond dans la grande salle, dans le bar également. M. Michel MORIN et Monsieur le Maire répondent que la fuite a été réparée et qu'il ne reste que l'auréole. Il constate également que les entretoises des nouvelles tables sont plus petites que celles déjà en stock et qu'elles sont mélangées. Un système de couleur sera étudié pour avoir un rangement correct.

La séance est levée à 22h50

PROCHAINE REUNION :

MARDI 14 OCTOBRE A 19H30, LUNDI 10 NOVEMBRE A 19H30, MARDI 9 DECEMBRE A 19H30

